



Compte rendu de la séance du 23 juin 2020

Secrétaire(s) de la séance:
Jérôme AUBRY

Ordre du jour:

transfert de compétence de l'eau.
renouvellement de la ligne de trésorerie
convention avec orange pour travaux chemin haut et rue de la cote
devis enedis pour travaux
designation de représentants du syndicat parc naturel régional de lorraine (pnrl)
affouage 2020-2021

Délibérations du conseil:

TRANSFERT COMPÉTENCE EAU - ADHESION AU SIELL (DE 026 2020)

Objet : Transfert de compétence EAU - Adhésion au SIELL

CONSIDÉRANT la loi NOTRÉ et l'obligation de transfert de la compétence Eau de la commune de Herbeuville au 1^{er} janvier 2026 à la CODECOM du Territoire de Fresnes ;

CONSIDÉRANT le schéma territorial de transfert des compétences Eau et Assainissement en cours réalisation par la CODECOM du Territoire de Fresnes, étude menée conjointement avec le SIELL - Syndicat mixte des Eaux Laffon de Ladebat ;

CONSIDÉRANT les nouveaux enjeux et nouvelles contraintes, tant techniques que réglementaires, une approche intégrée de maîtrise d'ouvrage-conception-exploitation au sein d'un établissement public à caractère industriel et commercial spécialisé de taille intercommunale contribuerait à assurer une gestion plus globale, cohérente et efficiente de la compétence eau potable de la commune de Herbeuville et des réalisations durables ;

CONSIDÉRANT que le transfert de la compétence eau potable est de nature à répondre à ces préoccupations et notamment par l'intérêt qu'il présenterait en termes de service rendu pour la commune d'Herbeuville et ses usagers ;

APRÈS avoir entendu les explications fournies par Monsieur le Maire ;

APRÈS en avoir délibéré le conseil municipal décide,

D'ADHÉRER au SIELL et à ses statuts ;

DE TRANSFÉRER au SIELL la compétence eau potable (production, distribution et transport, ...) ;

DE TRANSFÉRER, à compter du 1^{er} janvier 2021 date d'effet de ce transfert, en pleine propriété et à titre gratuit sous forme d'apport en nature, l'ensemble des biens affectés à l'exercice des compétences transférées au profit du SIELL ;

D'OPÉRER, s'agissant d'un transfert complet de compétence de la commune de Herbeuville, le transfert de l'actif et du passif du service transféré au SIELL avec les résultats de fonctionnement et d'investissement ainsi que les restes à recouvrer et les restes à payer. Ce transfert de l'actif et du passif

de l'ensemble des biens affectés à l'exercice des compétences transférées au SIELL a lieu en pleine propriété et à titre gratuit sous forme d'apport en nature ;

DE PROPOSER à M. le Préfet que la date de son arrêté permette une date d'effet de ce transfert au 1er janvier 2021 ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document concourant à la mise en œuvre de la présente délibération

renouvellement ligne de trésorerie (DE 027 2020)

Le maire informe le conseil municipal que la ligne de trésorerie actuelle de 20.000 euros (vingt mille euros) arrive à échéance en octobre 2020.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler la ligne de trésorerie pour un an auprès du crédit agricole de Lorraine pour un montant de 20.000 euros (vingt mille euros).

Il donne pouvoir au maire pour la mise en place de cette ligne de trésorerie et signature des documents s'y rapportant.

extension réseau orange (DE 028 2020)

Vu les travaux envisagés rue de la côte et chemin haut, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de passer une convention avec Orange pour la réaquisition des travaux d'extension du réseau.

il donne pouvoir au maire pour mener à bien ce projet et pour signature de tous les documents s'y rapportant.

travaux Enedis chemin haut et rue de la côte (DE 029 2020)

Vu les travaux envisagés chemin haut et rue de la côte, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les devis ENEDIS pour un montant de :

- rue de la côte : 3085.13 euros
- chemin haut : 3182.03 euros

Il est précisé que la FUCLEM subventionne ces travaux à hauteur de 60% des montants HT, sur présentation des factures acquittées.

Pouvoir est donné au maire pour mener à bien ce dossier.

delegué au PNRL (DE 030 2020)

Le maire informe que conseil municipal qu'il convient de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant au Parc Naturel Régional de Lorraine.

Ont été nommés :

Titulaire :

WAHU Pauline

Suppléante :

BOURADA Catherine

PRIX DES AFFOUAGES POUR LA SAISON 2020-2021 (DE 031 2020)

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de fixer à 5 euros (cinq euros) le prix du stère de bois aux affouagistes pour l'exploitation 2020-2021.